

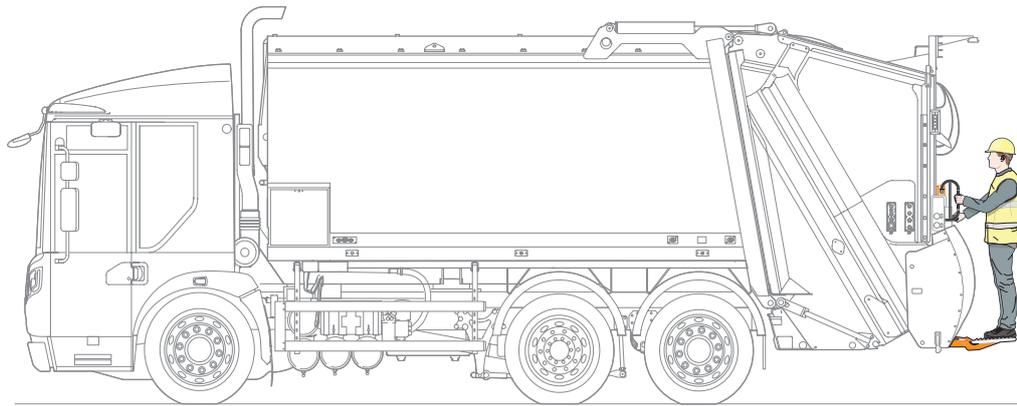
MARCHEPIEDS

MANUEL DE L'UTILISATEUR

Ce manuel d'utilisation contient des renseignements sur le mécanisme du marchepied fixé comme option des véhicules de ramassage des ordures Dennis Eagle Ltd.

L'information contenue dans ce manuel doit être utilisée en même temps que les manuels d'utilisateur du châssis, de la benne de ramassage des ordures et dispositif de levage du conteneur d'ordures, s'il existe, auquel est fixé le marchepied.

Ce manuel de l'utilisateur et ce manuel d'entretien contiennent toutes les informations et données pertinentes nécessaires pour l'utilisation du marchepied et pour la mise en œuvre des procédures de nettoyage, de maintenance et d'inspection spécifiées.



5222-FB1-D-GB-G2

Important:

Avant de faire fonctionner les marchepieds.

Avant de faire fonctionner la machine, tous les utilisateurs doivent:

- Avoir suivi un stage de formation agréé dans l'utilisation sûre du véhicule.
- Lu, compris et observé toutes les instructions énoncées au Chapitre 2 « Précautions de sécurité » de ce manuel.

Ce Manuel de l'Opérateur doit être conservé en permanence dans un endroit sûr, à l'intérieur du véhicule avec lequel il a été fourni.

Dennis Eagle Ltd. (La société) se réserve le droit de changer le cahier des charges, la conception, les matériaux, les procédures et des dimensions de l'équipement décrit dans cette publication sans préavis à l'avenir, conformément à la politique de la Société d'amélioration constante du produit.

La Société fait tout son possible pour proposer un guide précis et complet assurant une utilisation sûre et économique des équipements, et pour garantir l'exactitude des informations contenues dans ce manuel, mais décline néanmoins toute responsabilité concernant les éventuelles inexactitudes ainsi que leurs conséquences, dommages, pertes matérielles ou blessures.

© 2022 Dennis Eagle Ltd.

TOUS DROITS RESERVES.

Aucune partie de cette publication ne doit être reproduite, conservée sur système de recherche documentaire ou transmise sous quelque forme que ce soit sans autorisation préalable de la Société.

Traduction des instructions d'origine.

Compilé et publié par:

TERBERG MATEC FRANCE

7 Rue des Malines

91090, Lisses

France

Téléphone: +33 (0)1 60 19 87 80

commercial.matec.fr@terberg.com

Description

Un marchepied est un dispositif qui active une « course » à l'arrière du ramassage des ordures au moment du ramassage, lorsque la législation permet l'utilisation des marchepieds. Le marchepied est utilisé pour le modèle EN 1501-1.

Usage prévu

Le marchepied peut être monté sur une benne de ramassage des ordures Dennis Eagle et n'est utilisé que pour une « course » opérationnelle à l'arrière du véhicule de ramassage des ordures au moment du ramassage.

Nom et adresse du constructeur

TERBERG MATEC FRANCE

7 Rue des Malines

91090, Lisses

France

Enregistrement de publication

EDITION	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT	DATE DE PUBLICATION	COMMENTAIRES
Cette édition	FB1D-OH-FR02D	Octobre 2021	Actualisé pour ajouter l'écran de la nouvelle version 4.
Éditions précédentes	FB1D-OH-FR01D	Mai 2016.	Première édition.

SERVICE APRÈS-VENTE

Dennis Eagle Ltd. est conscient de l'importance d'un Service Après Vente efficace pendant toute la durée de vie du véhicule et considère qu'il s'agit simplement d'un prolongement de l'offre initiale concernant le véhicule.

Le service après-vente comprend un réseau d'entretien composé de centres régionaux et un dispositif de distribution de pièces de rechange géré depuis le siège social situé à Warwick.

Nous proposons aussi des stages de formation très complets, bien présentés et pris pour modèle par le reste de notre industrie.

Pour de plus amples informations concernant les activités du service après-vente, veuillez contacter:

TERBERG MATEC FRANCE

7 Rue des Malines

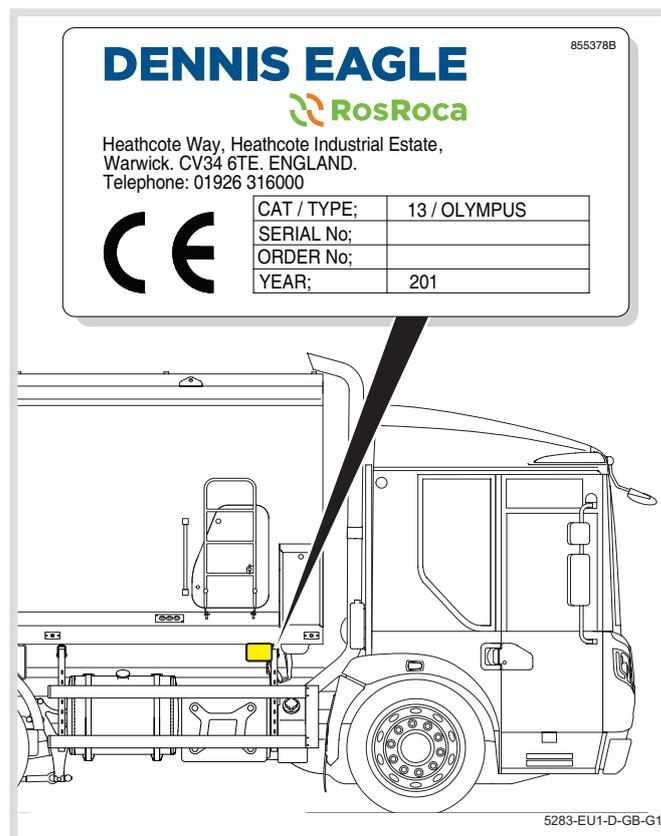
91090, Lisses

France

Téléphone: +33 (0)1 60 19 87 80

commercial.matec.fr@terberg.com

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION DE LA BENNE



L'étiquette d'identification de la benne se trouve dans le coin inférieur avant droit de la benne.

Les informations qui figurent sur cette étiquette sont les suivantes:

Catégorie de machine / type de châssis.

Numéro de série.

Numéro de commande.

Année de fabrication.

AVANT-PROPOS

INFORMATIONS PROPRIÉTAIRE

Cette section vous procure de l'espace, à vous le propriétaire d'enregistrer les numéros de série du châssis-cabine, de la benne et de l'équipement fixés au véhicule.

Numéro d'immatriculation du véhicule:

Date d'achat:

Modèle de châssis-cabine:

Numéro d'identification du châssis-cabine:

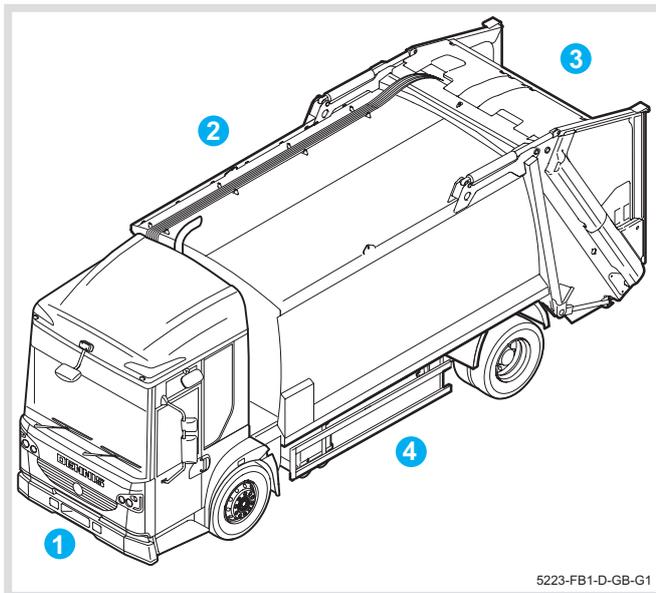
Équipement (i.e. Benne)	Constructeur	Modèle	Numéro de série
.....
.....
.....
.....
.....

DIMENSIONS ET CAHIER DES CHARGES

Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mm et représentent l'état à vide. Toutes les spécifications sont sous réserve des tolérances constructeur. Tous les poids sont donnés en kg et comprennent l'huile et l'eau. Les équipements supplémentaires peuvent modifier les dimensions et les poids indiqués.

CONVENTIONS – DROITE ET GAUCHE DU VÉHICULE

Les références faites dans ce Manuel de l'opérateur au côté droit et au côté gauche du véhicule s'entendent relativement à une personne assise sur le siège conducteur.



1. Avant.
2. Côté droit.
3. Arrière.
4. A gauche.

SENS HORAIRE ET SENS ANTI-HORAIRE

Lorsque ce manuel d'utilisateur fait référence à une pièce, comme un interrupteur à clé, dans le sens horaire ou anti-horaire, il s'agit du sens de rotation vu de face de la pièce.



1. Sens horaire.
2. Sens anti-horaire.

PUBLICATIONS ASSOCIÉES

Les publications d'assistance disponibles liées au Véhicule de Collecte des Déchets Olympus sont les suivantes:

- Le Manuel d'entretien.
- Catalogue électronique illustré des pièces détachées.

Elles sont disponibles auprès de votre agent Olympus.

SYMBOLE DE SÉCURITÉ, AVERTISSEMENT, MISES EN GARDE ET NOTES

Le symbole de sécurité suivant utilisé tout au long de ce manuel indique une information essentielle au respect des principes d'hygiène et de sécurité ciblés. Ce symbole s'applique à TOUTES les informations contenues dans ce chapitre.



Toutes les informations de sécurité DOIVENT être strictement observées.

AVERTISSEMENTS



AVERTISSEMENT:
LES AVERTISSEMENTS SONT IMPRIMÉS DANS CE STYLE. ILS SE RAPPORTENT À UNE PROCÉDURE À SUIVRE À LA LETTRE POUR ÉVITER TOUT RISQUE DE BLESSURE OU DE MORT.



Mise en garde:
Les Précautions sont imprimées dans ce style. Il s'agit de procédures à suivre pour éviter les dysfonctionnements ou la détérioration des composants concernés.

Note:



Une note est imprimée dans ce style. Elle renvoie à l'information essentielle sur toute utilisation ou événement qui n'est pas un **AVERTISSEMENT** ou **Une mise en garde**.

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	1-2
2	PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ	2-2
3	COMMENT ÇA MARCHE	3-2
4	COMMANDES DE L'OPÉRATEUR	4-2
5	UTILISATION DU MARCHEPIED	5-2
6	CONTRÔLES QUOTIDIENS	6-2
7	NETTOYAGE	7-2
8	MAINTENANCE	8-2
9	CAHIER DES CHARGES.....	9-2
10	INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	10-2

CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE BLANCHE DÉLIBÉRÉMENT

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	1-2
1.1	VÉHICULE DE COLLECTE DES DÉCHETS	1-2
1.2	HOMOLOGATION CE	1-2
1.3	DESCRIPTION	1-2
1.4	COMPOSANTES DU MARCHEPIED	1-3

INTRODUCTION

1 INTRODUCTION

1.1 VÉHICULE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Un véhicule de ramassage des ordures sert à ramasser et à transporter des déchets domestiques.

Certains pays permettent le levage des marchepieds pour fournir aux opérateurs la possibilité de « voyager » à l'arrière du véhicule lorsqu'ils ramassent des ordures.

Le fonctionnement du marchepied est décrit au Chapitre 3 « Comment ça marche ».

1.2 HOMOLOGATION CE

Cette machine est fournie conforme à la norme CE. Toute modification des spécifications du matériel ou des commandes par le propriétaire est à ses risques et périls, et peut entraîner l'annulation de la certification CE. Toute modification non autorisée peut d'autre part entraîner l'annulation de la garantie de ce produit. En cas de doute, veuillez consulter Dennis Eagle Ltd.

1.3 DESCRIPTION

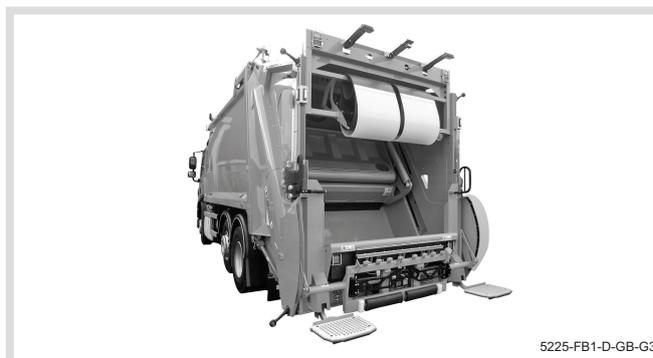
Marchepied - Véhicule à hayon ouvert



Un marchepied et une glissière activent une « course » à l'arrière du ramassage des ordures au moment du ramassage, lorsque la législation permet l'utilisation des marchepieds.

Les mêmes marchepieds peuvent être fixés pour ouvrir les véhicules du système et les véhicules fixés avec des mécanismes de levage du conteneur d'ordures.

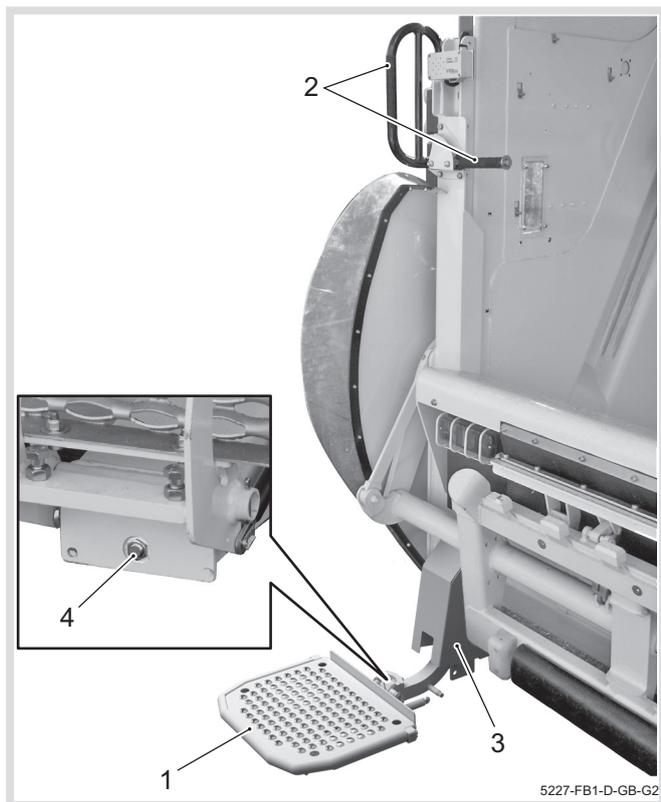
Marchepied - Dispositif Europa de levage du conteneur d'ordures



Marchepied - Terberg TCH-Dispositif OEL de levage du conteneur d'ordures



1.4 COMPOSANTES DU MARCHEPIED



Voici les principales composantes du marchepied:

1. Marchepied.
2. Glissière.
3. Marchepied équipé d'un capteur (à l'intérieur de la structure du montage du marchepied).
4. Capteur de marchepied escamoté.



Les composants varient en fonction de l'application.

CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE BLANCHE DÉLIBÉRÉMENT

SOMMAIRE

2	PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ	2-2
2.1	INTRODUCTION.....	2-2
2.2	SYMBOLE DE SÉCURITÉ, AVERTISSEMENT, MISES EN GARDE ET NOTES.....	2-2
2.3	UTILISATION DU MARCHEPIED	2-2

2 PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ

2.1 INTRODUCTION

Ce chapitre donne des indications pour l'opération sûre et l'entretien quotidien des mécanismes du marchepied fixés aux véhicules de ramassage des ordures Dennis Eagle. L'information contenue dans ce manuel doit être utilisée en même temps que les manuels d'utilisateur du châssis, de la benne de ramassage des ordures et dispositif de levage du conteneur d'ordures, s'il existe, auquel est fixé le marchepied.

Il est de la responsabilité de chacun de s'assurer de travailler en toute sécurité. Ces lignes directrices visent à conférer une sécurité pour chaque opérateur. Lisez-les très attentivement et utilisez-les en permanence comme guide des bonnes pratiques de travail.

Les lignes directrices présentes dans ce manuel ne sont pas impératives. Il peut exister d'autres moyens pour s'assurer que les groupes d'opérateurs travaillent de manière sûre, et les éventuelles règles et méthodes de sécurité locales applicables doivent aussi être observées.

2.2 SYMBOLE DE SÉCURITÉ, AVERTISSEMENT, MISES EN GARDE ET NOTES

Le symbole suivant de sécurité est utilisé tout au long de ce manuel pour indiquer les consignes nécessaires à la santé et à la sécurité. Ce symbole s'applique à toute l'information contenue dans ce chapitre.



Toutes les consignes de sécurité DOIVENT être strictement respectées.



AVERTISSEMENT:
PROCÉDURES QUI DOIVENT ÊTRE SUIVIES MINUTIEUSEMENT AFIN D'ÉVITER TOUT RISQUE DE BLESSURE OU DANGER DE MORT.



Mise en garde:
Procédures qui doivent être suivies afin d'éviter les dysfonctionnements ou la détérioration de composants.



Elle renvoie à l'information essentielle sur toute utilisation ou événement qui n'est pas un **AVERTISSEMENT** ou **Une mise en garde**.

2.3 UTILISATION DU MARCHEPIED

1. Si la benne de ramassage des ordures tombe en panne, retournez le véhicule au dépôt et signalez la panne immédiatement au service de surveillance.
2. Maintenez la surface du marchepied ou la face du capteur propre et sans débris.
3. Un seul opérateur ne doit se trouver sur chaque marchepied.
4. L'opérateur doit porter des chaussures adaptées.
5. L'opérateur doit rester au centre de la surface du marchepied et se tenir à la glissière avec les deux mains.
6. N'utilisez jamais les marchepieds si les verrouillages de sécurité ne fonctionnent pas.
7. Les opérateurs ne doivent jamais marcher sur les marchepieds quand l'interrupteur de maintien du verrouillage a été appuyé et quand le maintien du verrouillage est actif.
8. L'opérateur ne doit pas sauter sur le marchepied ou en dehors de celui-ci si le véhicule est en marche.
9. L'opérateur ne doit pas distraire le conducteur pendant qu'il conduit le véhicule.
10. L'opérateur ne doit pas activer les commandes de la benne de ramassage des ordures ou des dispositifs de levage du conteneur d'ordures à part les boutons d'arrêt d'urgence pendant qu'il se trouve sur le marchepied.
11. L'opérateur ne doit pas atteindre, se pencher ou laisser une partie de leur benne faire saillie à l'extérieur de la largeur du véhicule lorsqu'il se trouve sur le marchepied.
12. Les opérateurs ne doivent jamais se trouver sur une autre partie de la benne de ramassage des ordures ou dispositif de levage du conteneur d'ordures.
13. N'essayez jamais de conduire à des vitesses supérieures à 30 km/h quand un opérateur se trouve sur le marchepied.
14. N'utilisez pas le véhicule sur de longues distances avec un opérateur sur le marchepied.
15. Ne conduisez pas le véhicule sur des routes à grande vitesse (comme les autoroutes) lorsque le verrouillage de 30 km est en marche avec un opérateur sur le marchepied.
16. N'utilisez pas les marchepieds pour transporter des objets.
17. N'utilisez pas les marchepieds pour charger des ordures dans la trémie.
18. Si le dispositif de levage du conteneur d'ordures est fixé, abaissez le (ou les) marchepied(s) avant d'activer les dispositifs de levage du conteneur d'ordures.

SOMMAIRE

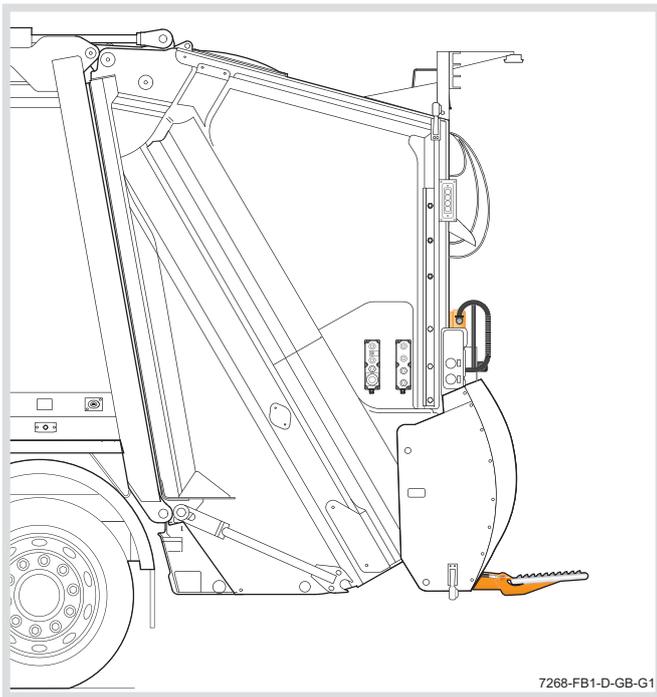
3	COMMENT ÇA MARCHE	3-2
3.1	MARCHEPIEDS	3-2
3.1.1	DESCRIPTION	3-2
3.1.2	DÉTECTION DE MARCHEPIEDS OCCUPÉS	3-2
3.1.3	FONCTIONNALITÉ STANDARD DES MARCHEPIEDS	3-2
3.1.4	FONCTIONNALITÉ DE NEUTRALISATION DES MARCHEPIEDS	3-4
3.1.5	OPÉRATION D'ESSAI DES MARCHEPIEDS	3-4
3.1.6	OPÉRATION D'ENTRETIEN DES MARCHEPIEDS	3-4

3 COMMENT ÇA MARCHE

3.1 MARCHEPIEDS

Les marchepieds sont des plateformes fixées à l'arrière du véhicule conçu selon la norme EN 1501-1 sur lesquelles l'opérateur (ou les opérateurs) peuvent se tenir debout pendant la marche.

Les poignées sont des dispositifs fixés à l'arrière du véhicule, conçues selon la norme EN 1501-1 et dont le but est de garantir un accès sûr et à maintenir la stabilité d'une personne sur le marchepied.



AVERTISSEMENT:
LES MARCHEPIEDS SONT INTERDITS DANS CERTAINS PAYS COMME LE ROYAUME-UNI.

3.1.1 DESCRIPTION

Généralement, les bennes et les conteneurs sont placés dans des groupes ou des flots de plusieurs conteneurs du même type ou d'un type différent.

Pendant le ramassage, les opérateurs travaillent dans un groupe de conteneurs et ramassent plusieurs bennes et conteneurs et, lorsque le ramassage est terminé, les opérateurs doivent être transportés vers le nouveau groupe.

Etant donné la caractéristique de fonctionnement, les opérateurs doivent entrer et sortir souvent du véhicule. Pour faciliter le transport des opérateurs pendant le ramassage, des marchepieds et des poignées sont proposés. Il est beaucoup plus facile de monter et descendre des marchepieds que d'entrer et sortir de la cabine de ramassage des ordures.

La conception et le fonctionnement des marchepieds et des poignées sont définis selon la norme EN 1501.

3.1.2 DÉTECTION DE MARCHEPIEDS OCCUPÉS

Les marchepieds Olympus sont proposés avec trois systèmes de détection d'occupation:

- Par le poids, le système détectera 30 kg placés sur le marchepied.
- Par le contrôle de l'espace, toute personne qui se tient ou est assise sur le marchepied est détectée.
- Détection des positions du marchepied conçu pour que l'on s'y tienne debout, notamment la position sur des marchepieds pliables.

3.1.3 FONCTIONNALITÉ STANDARD DES MARCHEPIEDS

La bonne manière d'utiliser le marchepied et les poignées est de se tenir debout avec les deux pieds sur la plateforme, aussi écartés que possible, avec les deux mains tenant fermement les poignées.

Le corps de l'opérateur ne devrait jamais occuper un espace en dehors de la verticale du marchepied. Il est interdit de sauter par dessus le marchepied ou d'être penché pendant le maniement du dispositif de levage ou pendant l'opération de déchargement.



AVERTISSEMENT:
IL EST INTERDIT DE MARCHER À L'ARRIÈRE DU VÉHICULE DE RAMASSAGE DES ORDURES SAUF À L'INTÉRIEUR DE LA CABINE OU SUR LES MARCHEPIEDS S'ILS SONT INSTALLÉS.

IL EST INTERDIT DE S'AGRIPPER AUTREMENT QUE SUR LES POIGNÉES À L'ARRIÈRE DU VÉHICULE DE RAMASSAGE DES ORDURES.

Si le collecteur de ramassage des ordures est équipé d'un marchepied de détection pliable, il convient de plier le marchepied en marche arrière. Il n'est pas possible de déplacer le véhicule vers l'arrière si le marchepied n'est pas plié.



AVERTISSEMENT:
IL EST DANGEREUX DE MARCHER SUR UN MARCHEPIED ENDOMMAGÉ. SI UN DÉGÂT OU UN RISQUE D'ENDOMMAGEMENT EST DÉTECTÉ SUR UN MARCHEPIED, IL DOIT ÊTRE FIXÉ AVANT D'ÊTRE REMIS EN SERVICE.

Ne jamais monter ou descendre d'un marchepied pendant que le véhicule se déplace.



AVERTISSEMENT:
IL EST INTERDIT DE SAUTER SUR LE MARCHEPIED (OU LES MARCHEPIEDS) SI LE VÉHICULE A COMMENCÉ À SE DÉPLACER. CETTE OPÉRATION EST DANGEREUSE.

IL EST INTERDIT DE SAUTER SUR LE MARCHEPIED (OU LES MARCHEPIEDS) SI LE VÉHICULE EST ENCORE EN MARCHÉ. CETTE OPÉRATION EST DANGEREUSE.

Quand les marchepieds du véhicule sont occupés, les icônes suivantes apparaissent sur l'écran Olympus:



Occupé à droite.



Les deux côtés occupés.



Occupé à gauche.



Les deux côtés occupés.

Quand les marchepieds sont occupés, des limitations de mouvements sont imposées au véhicule de ramassage des ordures.

Limitation de vitesse

Si le marchepied installé est large (plus de 450 mm), la vitesse de conduite avant est limitée à 30 km/h.

Si le marchepied installé est étroit (moins de 450 mm), la vitesse de conduite avant est limitée à 25 km/h.



AVERTISSEMENT:
CES FONCTIONNALITÉS DE LIMITATION DE VITESSE NE SONT PAS FORCÉMENT RÉALISABLES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES COMME LA CONDUITE EN DESCENTE.

AFIN D'ÉVITER DES SITUATIONS DANGEREUSES EN CONDUISANT À PLUS DE 40 KM/H, LA VITESSE N'EST PAS LIMITÉE SI AUCUNE DÉTECTION N'EST APPARUE PENDANT L'ACCÉLÉRATION DU VÉHICULE DE 6 KM/H À 30 KM/H.

Si le système décèle un marchepied occupé pendant une course supérieure à 30 km/h, les avertissements visuels suivants s'affichent à l'écran Olympus.



Dans ce scénario, il est de la responsabilité du conducteur de réduire la vitesse en la ramenant à moins de 30 km/h.

Si le système décèle un marchepied occupé pendant une course supérieure à 40 km/h, les avertissements visuels suivants s'affichent à l'écran Olympus.

Marche arrière

Si les marchepieds sont occupés, un système de prévention en marche arrière s'active automatiquement quand la boîte de vitesse est en marche arrière.

Si le système de prévention en marche arrière est activé, il restera activé jusqu'à ce que la boîte de vitesse soit au point mort.

La mise du moteur au ralenti pendant que le système de prévention en marche arrière est activé, risque de faire frotter le moteur contre les freins en endommageant l'un ou les deux systèmes. Cette opération est interdite.

Certains systèmes de prévention en marche arrière n'arrêtent pas le véhicule sur des routes glissantes (les véhicules qui n'ont pas d'option d'activation des freins). Le véhicule peut être en marche lorsque le système de prévention en marche arrière est activé avec ces configurations.

Il est de la responsabilité du conducteur de vérifier que l'arrière du véhicule est dégagé avant de déplacer le véhicule en marche arrière.

Verrouillages des compacteurs

Selon la garde au sol de la glissière de la benne depuis le marchepied, la détection de l'opérateur sur le marchepied arrêtera le compacteur.

Verrouillages du dispositif de levage

Selon les distances des dispositifs de levage depuis le marchepied, la détection de l'opérateur sur le marchepied arrêtera les dispositifs de levage. Dans le cas de deux marchepieds et d'un dispositif de levage séparé, le marchepied de droite peut arrêter le releveur de droite mais non celui de gauche et réciproquement.

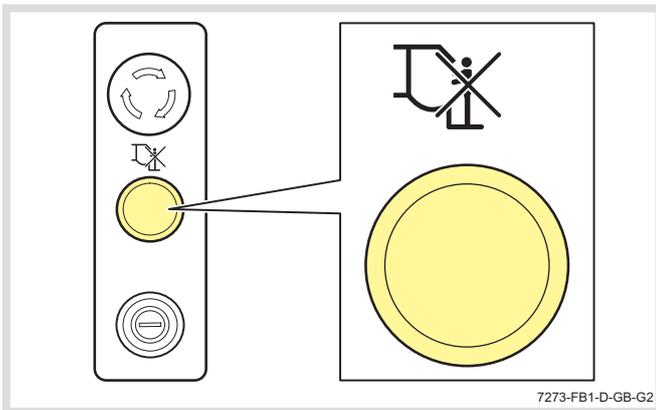
3.1.4 FONCTIONNALITÉ DE NEUTRALISATION DES MARCHEPIEDS

Compte tenu des restrictions imposées au mouvement du véhicule, des erreurs des systèmes de détection des marchepieds peuvent entraîner:

- Des situations dangereuses pour le véhicule, comme une limitation de vitesse sur des routes à grande vitesse.
- Un blocage du véhicule à cause d'une inhibition de la marche arrière dans des situations où le véhicule doit être manoeuvré en marche arrière.

Pour éviter ces situations, un dispositif de neutralisation du marchepied est fourni et si ce dispositif est activé, il entraîne un arrêt des restrictions du mouvement du véhicule (limitation de vitesse et inhibition de la marche arrière).

Le dispositif de neutralisation du marchepied est un bouton mécanique de verrouillage (appuyer pour activer et tourner dans le sens horaire pour relâcher). Il se trouve sur le poste de commande de la cabine.



Lorsque le bouton est relâché, la limitation de vitesse et l'inhibition de la marche arrière seront désactivées et une icône apparaîtra à l'écran, indiquant que l'opération de neutralisation du marchepied est en route.

Ce bouton inhibera aussi d'autres limitations de vitesse du dispositif de ramassage des ordures associé au hayon ouvert, de la grue n'étant pas en position ou de l'état abaissé du dispositif de levage.



Lorsque le bouton est relâché, les dispositifs de sécurité de la limitation de vitesse et de la marche arrière sont réactivés mais un délai de 5 minutes au moins doit s'écouler avant que le mécanisme de compactage et le dispositif de relevage puissent être réactivés. Ce compte à rebours ne peut commencer que lorsque le véhicule de ramassage des ordures est à l'arrêt et lorsque le mécanisme de compactage et le dispositif de relevage sont désactivés.

Pendant le compte à rebours, un minuteur s'affichera à l'écran, allant de 5 minutes 0 seconde à 0 minute 0 seconde.

3.1.5 OPÉRATION D'ESSAI DES MARCHEPIEDS

Etant donné que les marchepieds sont des dispositifs de sécurité, ils devraient être essayés avant le démarrage de chaque dispositif. Cet essai peut être géré par l'opération standard des opérateurs mais les routines d'essai gérées par un logiciel peuvent être aussi activées.

Pour vérifier que le marchepied fonctionne bien et qu'il est sûr, plusieurs fonctionnalités d'essai peuvent être paramétrées. Les voici:

- Marche Quand le véhicule est en marche et que le principal interrupteur est allumé, le dispositif de ramassage des ordures sera désactivés jusqu'à ce que l'opérateur appuie et relâche chaque marchepied.
- Toutes les 10 minutes. Le marchepied doit être activé comme il est décrit plus haut mais aussi si le cycle appuyer-relâché reste inutilisé pendant 10 minutes, il est désactivé et le cycle doit recommencer.
- Marche + toutes les 15 minutes. Comme décrit plus haut, désactivation toutes les 15 minutes au lieu de toutes les 10 minutes.
- Marche + toutes les 15 minutes de non utilisation + vitesse supérieure à 30 km/h et marchepied inoccupé. Comme décrit plus haut mais si le marchepied est supérieur à 30 km/h et si le système ne détecte pas d'occupation le marchepied est aussi désactivé.

3.1.6 OPÉRATION D'ENTRETIEN DES MARCHEPIEDS

Il importe que la surface des marchepieds soit toujours rattachée au marchepied.

Les marchepieds sont conçus pour ne pas glisser et de manière à ce que la poussière, la glace et la neige passe facilement à travers. Toutefois, sa surface doit être propre et sa propreté doit être vérifiée avant le début de chaque service.

SOMMAIRE

4	COMMANDES DE L'OPÉRATEUR	4-2
4.1	PICTOGRAMME DES AVERTISSEURS.....	4-3
4.1.1	OLYMPUS ET OLYMPUS TWIN PACK.....	4-3
4.2	AVERTISSEUR SONORE DU MARCHEPIED	4-3

COMMANDES OPÉRATEUR

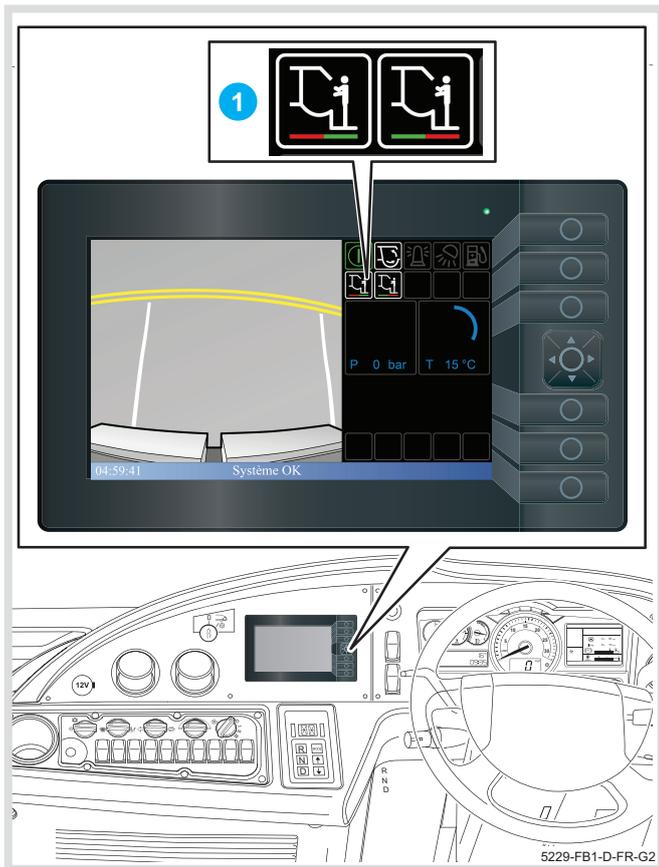
4 COMMANDES DE L'OPÉRATEUR

Les commandes de l'opérateur comprennent les commandes et les avertisseurs:

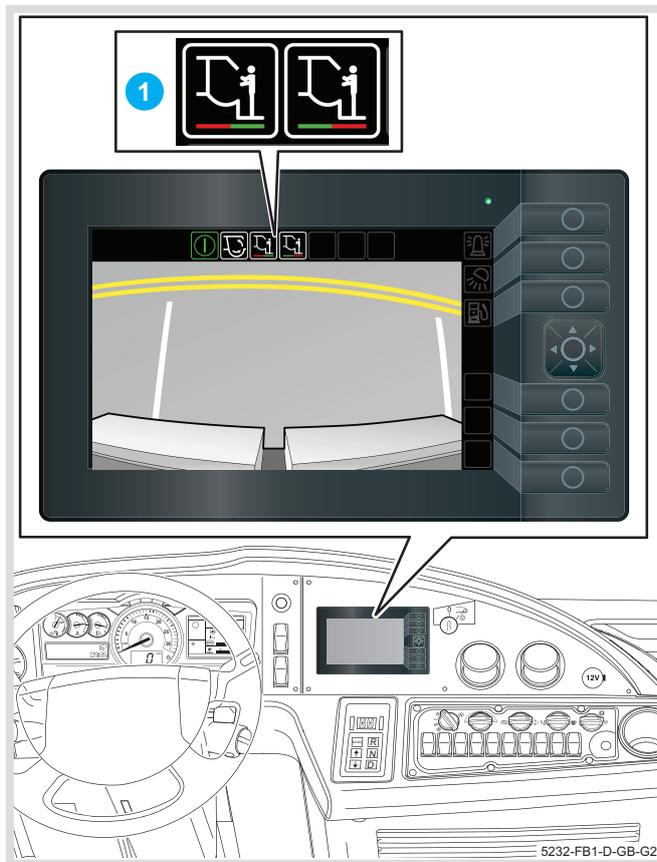
1. Pictogramme d'avertissement (voir '4.1 Pictogramme des avertisseurs' page 4-3).

Avertisseur sonore [pas affiché].

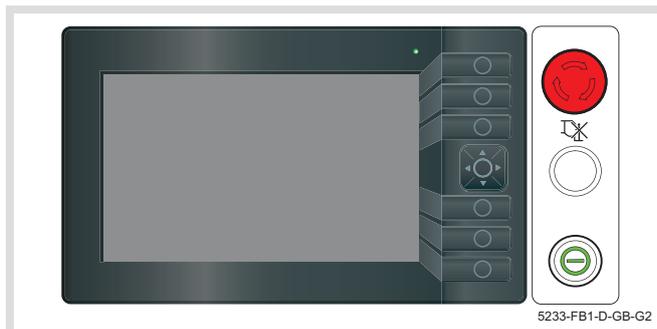
Poste de commande de la cabine (Olympus), véhicules avec conduite à droite



Poste de commande de la cabine (Olympus Twin Pack), véhicules avec conduite à gauche

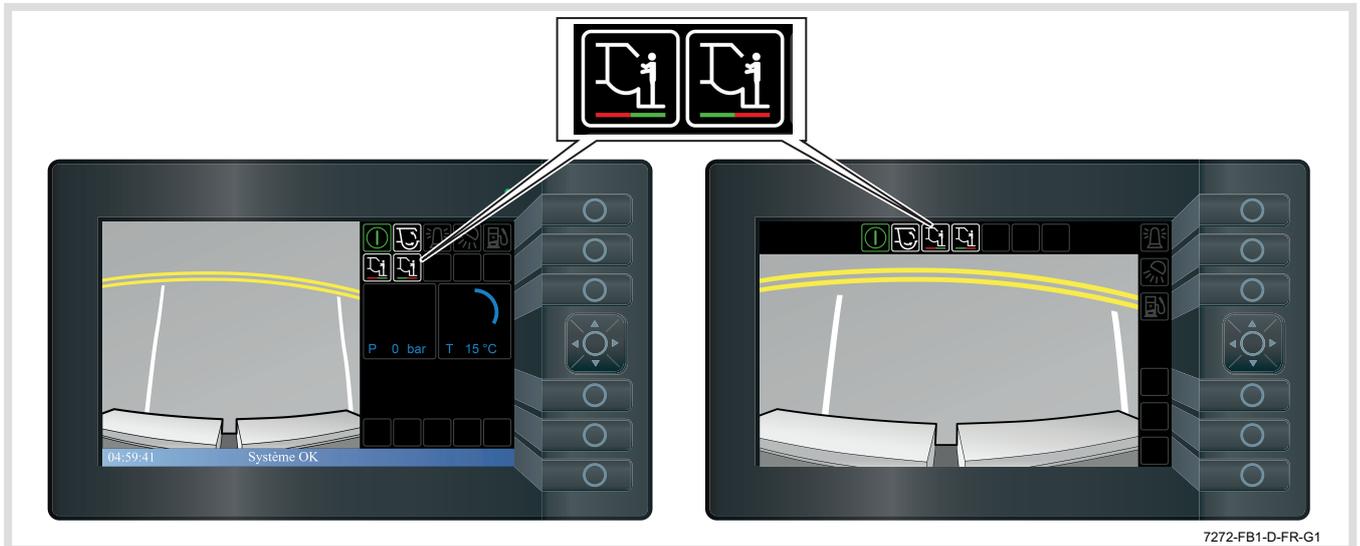


Poste de commande de la cabine, châssis Elite 6 d'une marque autre que Dennis Eagle



4.1 PICTOGRAMME DES AVERTISSEURS

4.1.1 OLYMPUS ET OLYMPUS TWIN PACK



7272-FB1-D-FR-G1

PICTOGRAMME	FONCTION	INTERVENTION	CAUSE	ACTION À ENTREPRENDRE SI LE PICTOGRAMME S'AFFICHE SUR L'ÉCRAN DU PUPITRE DE COMMANDE EN CABINE
	Marchepied occupé à gauche.	<ul style="list-style-type: none"> Dans la cabine, pictogramme du voyant lumineux allumé. Dans certaines circonstances, le fonctionnement du mécanisme de compactage de la benne est interdite. Les fonctions de décharge de la benne sont interdites. 	Un opérateur est debout sur le marchepied.	Tenir compte des consignes de sécurité pendant le fonctionnement du véhicule de ramassage des ordures.
	Marchepied occupé à droite.	<ul style="list-style-type: none"> Le fonctionnement du dispositif de levage est interdit. La sélection de la marche arrière est interdite. La vitesse du véhicule est limitée à 25 ou 30 km/h selon l'orientation du marchepied. 		
	Le dispositif de neutralisation du marchepied est activé.	<ul style="list-style-type: none"> Le pictogramme du voyant lumineux rouge situé dans la cabine est allumé. La limite de vitesse du véhicule est désactivée. La marche arrière du véhicule est autorisée. Le fonctionnement du dispositif de levage est interdit. Le bouton de sauvetage jaune du mécanisme de compactage reste activé. 	Le dispositif de neutralisation du marchepied est activé.	Arrêter en toute sécurité le véhicule au plus tôt en tenant compte de l'opérateur qui se tient sur le marchepied. Appliquer le frein de stationnement et rebrancher l'interrupteur de neutralisation du verrouillage du marchepied.

4.2 AVERTISSEUR SONORE DU MARCHEPIED

Un signal aigu et continu retentit en cabine lorsque:

- Un exploitant est détecté sur le marchepied et la vitesse du véhicule est supérieure à 30 km/h.

CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE BLANCHE DÉLIBÉRÉMENT

SOMMAIRE

5	UTILISATION DU MARCHEPIED	5-2
5.1	RANGEMENT DU MARCHEPIED	5-2
5.2	CONDUITE SUR LE MARCHEPIED.....	5-2
5.3	AVERTISSEUR DU MARCHEPIED ET FONCTIONNEMENT DU VERROUILLAGE DE SÉCURITÉ	5-4

UTILISATION DU MARCHEPIED

5 UTILISATION DU MARCHEPIED



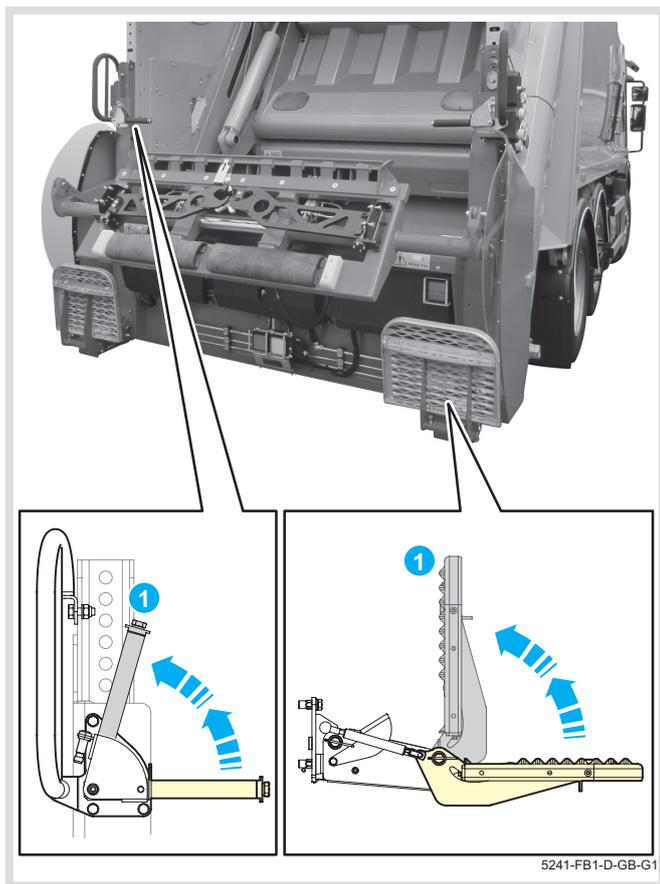
AVERTISSEMENT:
LA RESPONSABILITE D'UNE UTILISATION SURE DU MARCHEPIED EST PARTAGEE ENTRE LE CONDUCTEUR ET L'OPERATEUR QUI L'UTILISENT.



Mise en garde:
Si le dispositif de levage du conteneur d'ordures est fixé, abaisser le (ou les) marchepied(s) avant d'activer les dispositifs de levage du conteneur d'ordures.

5.1 RANGEMENT DU MARCHEPIED

Quand le véhicule parcourt de longues distances ou si le marchepied n'est pas utilisé, le marchepied et la poignée horizontale devraient être stockés en position droite (1).



5.2 CONDUITE SUR LE MARCHEPIED

Abaisser le marchepied pour qu'il soit en position de conduite.

Abaisser la poignée horizontale.

Placez-vous directement au centre du marchepied et tenez-vous avec les deux mains aux glissières verticales et horizontales (voir 'Utilisation du marchepied' page 5-3). Ne vous penchez pas en dehors de la largeur du véhicule.



AVERTISSEMENT:
MAINTENEZ LA SURFACE DU MARCHEPIED OU LA FACE DU CAPTEUR PROPRE ET SANS DEBRIS.

UN SEUL OPERATEUR NE DOIT SE TENIR SUR CHAQUE MARCHEPIED.

L'OPERATEUR DOIT PORTER DES CHAUSSURES ADAPTEES.

L'OPERATEUR DOIT RESTER AU CENTRE DE LA SURFACE DU MARCHEPIED ET SE TENIR A LA GLISSIERE AVEC LES DEUX MAINS.

N'UTILISEZ JAMAIS LES MARCHEPIEDS SI LES VERROUILLAGES DE SECURITE NE FONCTIONNENT PAS.

L'OPERATEUR NE DOIT PAS SAUTER SUR LE MARCHEPIED OU EN DEHORS DE CELUI-CI SI LE VEHICULE EST EN MARCHE.

L'OPERATEUR NE DOIT PAS DISTRAIRE LE CONDUCTEUR PENDANT QU'IL CONDUIT LE VEHICULE.

L'OPERATEUR NE DOIT PAS ACTIVER LES COMMANDES DE LA BENNE DE RAMASSAGE DES ORDURES OU DES DISPOSITIFS DE LEVAGE DU CONTENEUR D'ORDURES A PART LES BOUTONS D'ARRÊT D'URGENCE PENDANT QU'IL SE TROUVE SUR LE MARCHEPIED.

L'OPERATEUR NE DOIT PAS ATTEINDRE, SE PENCHER OU LAISSER UNE PARTIE DE LEUR BENNE FAIRE SAILLIE A L'EXTÉRIEUR DE LA LARGEUR DU VÉHICULE LORSQU'IL SE TROUVE SUR LE MARCHEPIED.

LES OPERATEURS NE DOIVENT JAMAIS SE TROUVER SUR UNE AUTRE PARTIE DE LA BENNE DE RAMASSAGE DES ORDURES OU DISPOSITIF DE LEVAGE DU CONTENEUR D'ORDURES.

N'ESSAYEZ JAMAIS DE CONDUIRE A DES VITESSES SUPERIEURES A 30/H QUAND UN OPERATEUR SE TROUVE SUR LE MARCHEPIED.



AVERTISSEMENT:
N'UTILISEZ PAS LE VÉHICULE SUR
DE LONGUES DISTANCES AVEC UN
OPÉRATEUR SUR LE MARCHEPIED.

NE CONDUISEZ PAS LE VÉHICULE
SUR DES ROUTES A GRANDE VITESSE
(COMME DES AUTOROUTES) LORSQUE
LE VERROUILLAGE A 30 KM/H EST
EN FONCTIONNEMENT AVEC UN
MARCHEPIED ACTIVE.

N'UTILISEZ PAS LES MARCHEPIEDS POUR
TRANSPORTER DES OBJETS.

N'UTILISEZ PAS LES MARCHEPIEDS
POUR CHARGER DES ORDURES DANS LA
TRÉMIE.

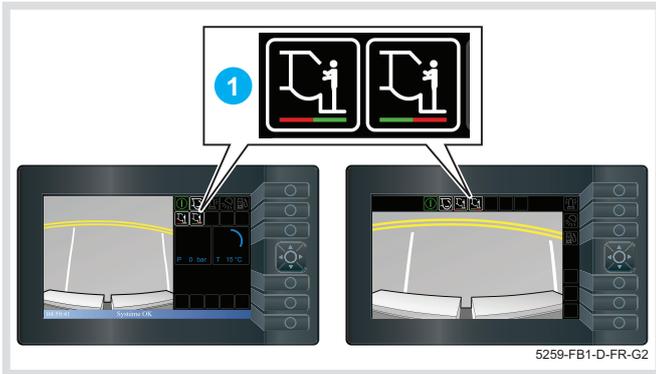
Utilisation du marchepied



5.3 AVERTISSEUR DU MARCHEPIED ET FONCTIONNEMENT DU VERROUILLAGE DE SÉCURITÉ

Opérateur sur un marchepied

Lorsqu'un exploitant est debout sur un marchepied, les dispositifs d'alerte et de verrouillage suivants sont activés:



- Le pictogramme indiquant que le marchepied est occupé (1) s'affiche sur l'écran de commande de la cabine.
- Le fonctionnement du mécanisme de compactage est inhibé (véhicules à hayon ouvert).
- Le fonctionnement dispositif de levage du conteneur d'ordures peut être inhibé. (Veuillez consulter le manuel d'utilisation dispositif de levage du conteneur d'ordures).
- La marche arrière est inhibée:

Sur les véhicules fournis avec un verrouillage de la position de marche arrière de la boîte de vitesse, la position de marche arrière ne sera pas activée lorsqu'elle sera sélectionnée.



Sur les véhicules qui ne sont pas fournis avec un verrouillage de transmission de la marche arrière, les freins se déclencheront lors de la sélection de la marche arrière.

- Le limiteur de vitesse du véhicule sera actionné et le conducteur ne pourra pas rouler à une vitesse supérieure à 30 km/h.
- La détection d'un marchepied occupé pendant une course supérieure à 40 km/h, activera un avertisseur sonore dans la cabine.



AVERTISSEMENT:

LE LIMITEUR DE VITESSE DU VEHICULE N'EMPECHERA PAS QUE LA VITESSE DU VEHICULE DEPASSE 30 KM/H LORS DES ACCELERATIONS, NOTAMMENT DANS LA DESCENTE D'UNE PENTE RAIDE.

SI TEL EST LE CAS, L'AVERTISSEUR SONORE DE LA CABINE SONNERA POUR AVERTIR LE CONDUCTEUR DU DANGER. LE CONDUCTEUR DEVRA RALENTIR JUSQU'À UNE VITESSE INFÉRIEURE À 30 KM/H, LE SIGNAL SONORE S'ARRÊTE ALORS. LE LIMITEUR DE VITESSE RESTE ACTIF PENDANT UN TEL ÉVÉNEMENT.

Activation des capteurs du marchepied pendant que le véhicule est en marche arrière ou fait du « cabotage » en reculant tandis que le point mort est sélectionné

Si les marchepieds sont occupés, un système de prévention en marche arrière s'active automatiquement quand la boîte de vitesse est en marche arrière.

Si le système de prévention en marche arrière est activé, il restera activé jusqu'à ce que la boîte de vitesse soit au point mort.

La mise du moteur au ralenti pendant que le système de prévention en marche arrière est activé, risque de faire frotter le moteur contre les freins en endommageant l'un ou les deux systèmes.

Certains systèmes de prévention en marche arrière n'arrêtent pas le véhicule sur des routes glissantes (les véhicules qui n'ont pas d'option d'activation des freins). Le véhicule peut être en marche lorsque le système de prévention en marche arrière est activé avec ces configurations.

Il est de la responsabilité du conducteur de vérifier que l'arrière du véhicule est dégagé avant de déplacer le véhicule en marche arrière.

SOMMAIRE

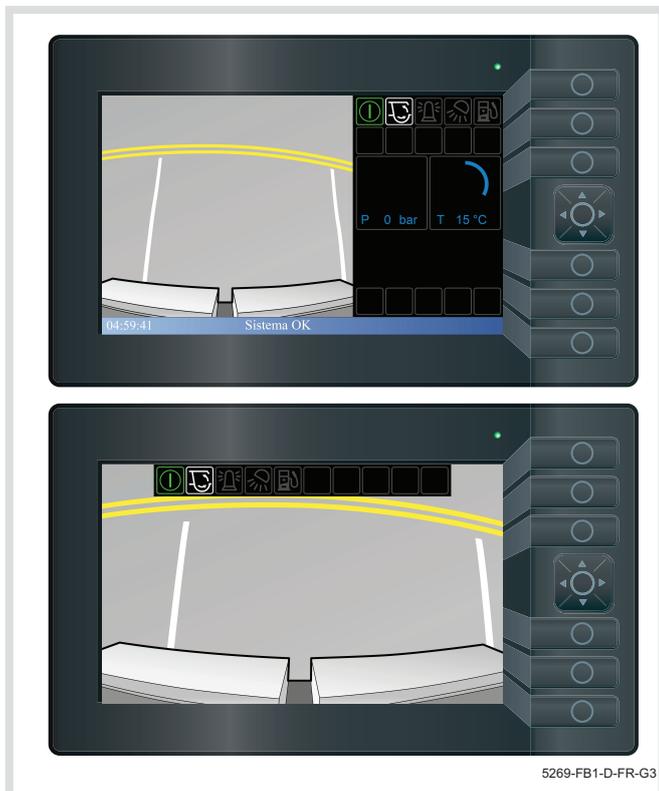
6	CONTRÔLES QUOTIDIENS	6-2
6.1	CONTRÔLE DE SÉCURITÉ QUOTIDIEN	6-2
6.2	ETIQUETTES D'AVERTISSEMENT ET DE CONSEILS	6-3

6 CONTRÔLES QUOTIDIENS

6.1 CONTRÔLE DE SÉCURITÉ QUOTIDIEN

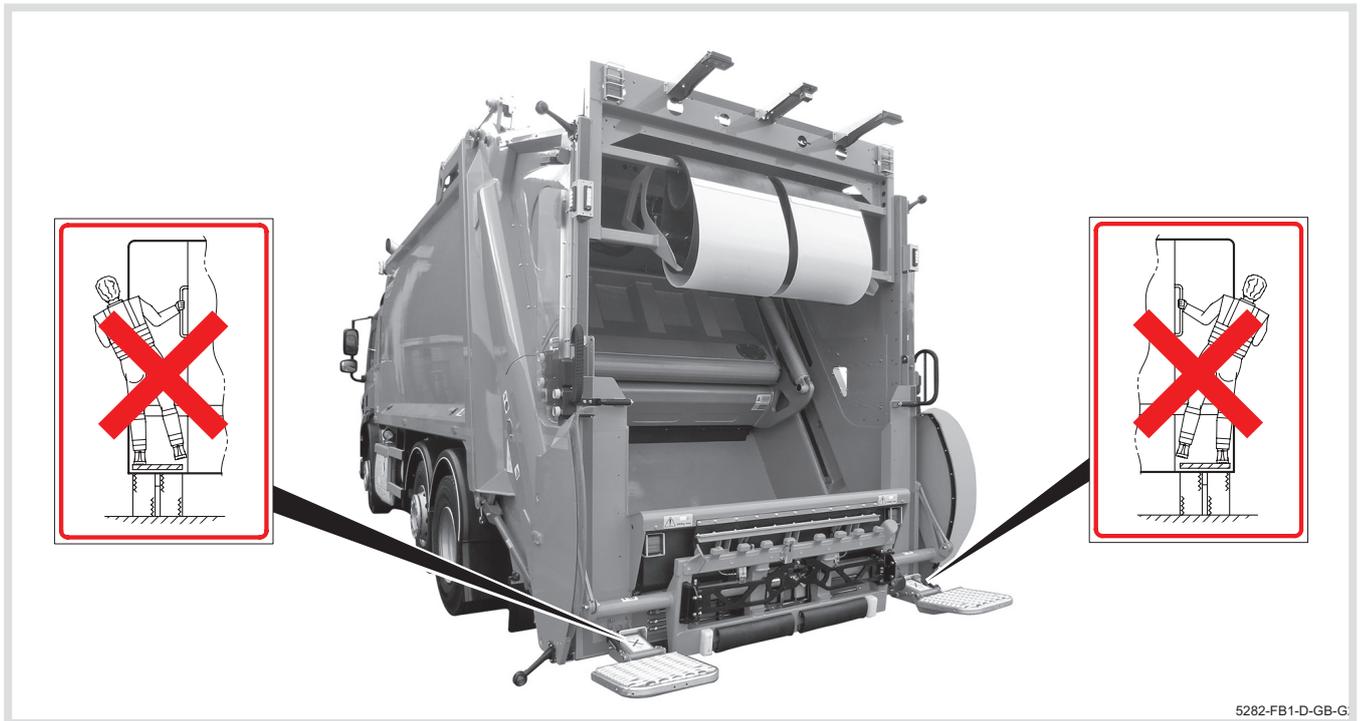
Des contrôles de sécurité quotidiens doivent être réalisés sur chaque marchepied, en dehors des vérifications spécifiées dans les notices du constructeur de châssis, le véhicule de ramassage des ordures du constructeur et le dispositif de levage du conteneur d'ordures avant que le véhicule ne commence à fonctionner.

1. Contrôlez l'intégrité structurelle du marchepied et de la main courante.
2. Vérifiez que l'entretoise hydraulique maintienne le marchepied en position de levage et d'abaissement.
3. Assurez-vous que les parties visibles des capteurs du marchepied et des capteurs du marchepied escamoté (le cas échéant) soient propres.
4. Activez les postes de commande du véhicule de ramassage des ordures.



5. Sélectionnez la marche arrière et vérifiez que la marche arrière soit passée et que l'avertisseur soit audible.
6. Passez au point mort.
7. Serrez le frein de stationnement.
8. Abaissez les deux marchepieds.
9. Tenez-vous à gauche et à droite des marchepieds.
10. Assurez-vous que les deux icônes « d'avertissement de marchepied occupé » s'affichent dans la cabine.

6.2 ETIQUETTES D'AVERTISSEMENT ET DE CONSEILS



5282-FB1-D-GB-G

CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE BLANCHE DÉLIBÉRÉMENT

SOMMAIRE

7 NETTOYAGE7-2

7 NETTOYAGE

Le marchepied doit être maintenu aussi propre que possible afin de réduire les risques sanitaires potentiels et les problèmes d'exploitation.



**AVERTISSEMENTS:
PORTER DES VETEMENTS DE
PROTECTION, DES GANTS ET DES
LUNETTES QUAND VOUS LAVEZ SOUS
PRESSION. LES JETS D'EAU HAUTE
PRESSION PEUVENT GRAVEMENT
ENDOMMAGER LE MATERIEL
ELECTRIQUE.**

**UNE DISTANCE MINIMALE D'UN METRE
DOIT ETRE MAINTENUE LORS DU LAVAGE
SOUS PRESSION.**

Nettoyez la surface du marchepied par lavage sous pression au moins une fois par semaine.

SOMMAIRE

8	MAINTENANCE	8-2
8.1	ENTRETIEN DE ROUTINE	8-2
8.2	MAINTENANCE OPÉRATIONNELLE.....	8-2
8.3	MAINTENANCE HEBDOMADAIRE.....	8-2

8 MAINTENANCE

8.1 ENTRETIEN DE ROUTINE

Le marchepied ne doit être entretenu que par des techniciens qualifiés ayant suivi la formation agréée par Dennis Eagle Ltd. et étant familiers avec son fonctionnement et avec les consignes de sécurité associées. Pour garantir la meilleure efficacité de fonctionnement et maintenir le bon état du mécanisme, les instructions d'entretien suivantes doivent être observées:

Les méthodes de service, les procédures décrites techniques et de sécurité pour le marchepied sont décrites dans la section de maintenance du manuel de réparation et de maintenance pour la benne de collecte des ordures sur laquelle le marchepied est fixé.

Seules les pièces de rechange doivent être utilisées pour le SAV du véhicule comme il est indiqué dans la section du cahier des charges des données du manuel de réparation et de maintenance pour la benne de collecte des ordures à laquelle est fixé le marchepied.

Le non-respect du calendrier et des procédures de maintenance pourrait se traduire par une efficacité réduite, des dommages ou l'usure prématurée.

8.2 MAINTENANCE OPÉRATIONNELLE

Il est important de conserver votre machine en bon état de marche.

Avant de commencer l'utilisation, assurez-vous qu'il n'y a pas de dommage mécanique ni d'usure évidente sur le marchepied. Réalisez une inspection quotidienne conformément aux indications du Chapitre 6 « Contrôles quotidiens » pour vérifier que toutes les commandes et tous les verrouillages fonctionnent conformément au cahier des charges avant que le véhicule ne soit mis en service.

Tout problème doit être immédiatement notifié à votre superviseur.

8.3 MAINTENANCE HEBDOMADAIRE

1. Assurez-vous que toutes les étiquettes d'avertissement et de conseils sont bien présentes, complètes, lisibles et propres (voir '6.2 Etiquettes d'avertissement et de conseils' page 6-3).
2. Contrôlez le marchepied, les mains courantes et tous les capteurs à l'égard des signes d'usure inhabituels et/ou des dommages.
3. Notifiez toute anomalie à l'équipe de supervision.

SOMMAIRE

9	CAHIER DES CHARGES.....	9-2
9.1	ETIQUETTE D'IDENTIFICATION DU CHÂSSIS.....	9-2

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

9 CAHIER DES CHARGES

9.1 ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION DU CHÂSSIS

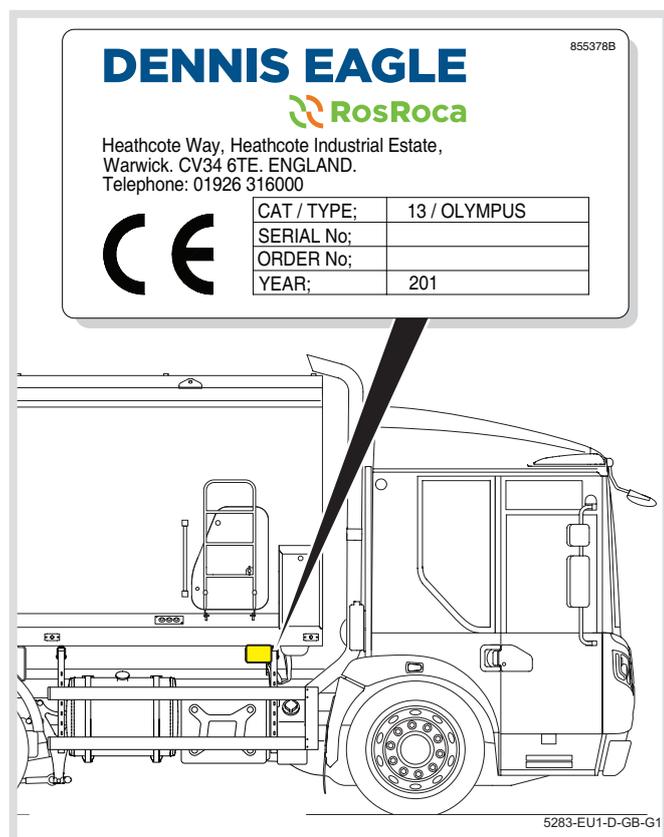
L'étiquette d'identification de la benne se trouve dans le coin inférieur avant droit de la benne.

Les informations qui figurent sur cette étiquette sont les suivantes:

Type de benne.

Numéro de série.

Numéro de commande.



SOMMAIRE

10	INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	10-2
----	----------------------------------	------

10 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Information complémentaire / Remarques des propriétaires

Cette page a été laissée blanche délibérément afin de permettre l'ajout d'informations à ce manuel, ou pour permettre à l'utilisateur de prendre des notes.

Information complémentaire / Remarques des propriétaires

Cette page a été laissée blanche délibérément afin de permettre l'ajout d'informations à ce manuel, ou pour permettre à l'utilisateur de prendre des notes.

Information complémentaire / Remarques des propriétaires

Cette page a été laissée blanche délibérément afin de permettre l'ajout d'informations à ce manuel, ou pour permettre à l'utilisateur de prendre des notes.

A

AVERTISSEMENTS - 5-2
AVERTISSEUR SONORE - 4-2, 4-3
AVISOS - 2-2

C

CAPTEUR DU MARCHEPIED - 1-3
CERTIFICATION CE - 1-2
COMMANDES OPÉRATEUR - 4-2
COMPOSANTS DE MARCHEPIEDS - 1-3
CONSIGNES DE SÉCURITÉ - 2-2
 Introduction - 2-2
 Symboles de sécurité, avertissements, précautions
 et notes - 2-2
 Utilisation du marchepied - 2-2
CONTRÔLES QUOTIDIENS - 6-2
 Contrôles de sécurité quotidiens - 6-2
 Etiquettes d'avertissement et d'information - 6-3
**CONVENTIONS = CÔTÉ DROIT ET CÔTÉ
 GAUCHE DU VÉHICULE - V**

D

DESCRIPTION - 1-2
DIMENSIONS ET SPÉCIFICATIONS - V

E

**ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION DE LA BENNE -
 9-2**
ÉTIQUETTES DE MISE EN GARDE - 6-3

F

FONCTIONNEMENT - 3-2
 Marchepied - 3-2

G

GLISSIÈRE. - 1-2, 1-3

I

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES - 10-2
INTRODUCTION - 1-2

M

MAINTENANCE - 8-2
 Entretien opérationnel - 8-2
 Maintenance de routine - 8-2
 Maintenance hebdomadaire - 8-2
MARCHEPIEDS - 3-2
 Description - 3-2
 Détection de marchepieds occupés - 3-2
 Fonctionnalité de neutralisation des marchepieds -
 3-4
 Fonctionnalité standard des marchepieds - 3-2
 Opération d'entretien des marchepieds - 3-4
 Opération d'essai des marchepieds - 3-4

N

NETTOYAGE - 7-2
NOTE - 2-2

P

PICTOGRAMMES D'ALERTE - 4-3
PRÉCAUTIONS - 2-2
PUBLICATIONS ASSOCIÉES - V

S

SIGNAL SONORE DU MARCHEPIED - 4-3, 5-4
SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES - 9-2

SYMBOLES DE SÉCURITÉ, AVERTISSEMENTS, PRÉCAUTIONS ET NOTES - VI

U

UTILISATION DU MARCHEPIED - 5-2

Conduite sur le marchepied - 5-2

Dispositif d'alerte du marchepied et dispositif de
verrouillage - véhicules avec fonction frein auto -
5-4

Rangement du marchepied - 5-2

V

VERROUILLAGE - 5-2, 5-4